

AFFAIRE N° 26. - Désignation d'un membre de la Commission d'Urbanisme en remplacement de M. POSE, déclaré démissionnaire.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au planton qui était allé apporter à M. POSE une convocation pour assister à une réunion de la Commission d'Urbanisme dont il est membre, M. POSE a répondu "tenez, reprenez cela vite car je n'ai pas de temps à perdre". Et M. POSE s'est abstenu d'assister à cette réunion et n'a pas daigné s'excuser.

La Commission de l'Urbanisme m'a chargé de lui adresser la lettre suivante:

le 20 Novembre 1965

" La Commission de l'Urbanisme à laquelle j'ai rapporté votre
" refus de participer à ses travaux "parce que vous n'avez pas de temps
" à perdre" a jugé cette réponse discourtoise et insolente. Elle vous a
" considéré immédiatement comme démissionnaire.

"
" Vous pourrez, devant le prochain Conseil Municipal présenter
" vos observations avant que n'intervienne la désignation d'un autre Con-
" seiller Municipal, en vos lieux et place".

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet./.

Le MAIRE. - Lorsqu'on sollicite une fonction électorale c'est avec l'intention de la remplir et de la remplir complètement avec tous ses devoirs et toutes ses obligations. Je constate que H. POSE qui n'a pas répondu à cette convocation absolument urgente du Maire, en tant que membre de la Commission d'Urbanisme qui avait justement à discuter de choses importantes a, de lui même, remis sa démission et la Commission qui avait été unanime à l'estimer.

Je vous demande donc votre avis sur la décision de la Commission d'Urbanisme et si vous êtes d'accord de désigner un nouveau membre.

1°) Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

2°) Quelqu'un serait-il candidat?

M. Chane-Kune est candidat à ce poste.

Le MAIRE. - Pas d'autres candidatures?

Mesdames et Messieurs, êtes-vous d'accord pour la désignation de M. Chane-Kune?

Adopté à l'unanimité.